

SOCAGEST

HONORAIRES 2026

⇒ HONORAIRES DE GESTION :

- 8.40% HORS TAXES sur la base des encaissements (au taux actuel de TVA de 20.00%)
- Garanties LOYERS IMPAYES :   partir de 2.50% sur la base du loyer mensuel charges comprises
- Garanties LOYERS IMPAYES + VACANCE LOCATIVE :   partir de 4.50% sur la base du loyer mensuel charges comprises
- Gestion administrative et comptable d'un dossier VISALE en cas de sinistre : 2.50% TTC sur la base du loyer mensuel charges comprises (au taux actuel de TVA de 20.00%)

⇒ HONORAIRES DE LOCATION POUR UN BAIL D'HABITATION PRINCIPALE VIDE ET MEUBL E – ZONE NON TENDUE :

-   LA CHARGE DU PROPRI TAIRE : 10.00  TTC/m , suivant la surface habitable du logement, dans la limite du loyer mensuel hors charges   la signature du bail
 - * Entremise et n gociation,   la charge exclusive du bailleur : GRATUIT
 - * Visite + constitution du dossier et r daction du bail : 7.00  TTC/m  (dont visite   2.00  TTC/m )
 - * Etablissement de l' tat des lieux : 3.00  TTC/m 
-   LA CHARGE DU LOCATAIRE : 10.00  TTC/m , suivant la surface habitable du logement, dans la limite du loyer mensuel hors charges   la signature du bail
 - * Visite + constitution du dossier et r daction du bail : 7.00  TTC/m  (dont visite   2.00  TTC/m )
 - * Etablissement de l' tat des lieux : 3.00  TTC/m 

⇒ HONORAIRES DE LOCATION POUR UN BAIL D'HABITATION PRINCIPALE VIDE ET MEUBL E – ZONE TENDUE :

-   LA CHARGE DU PROPRI TAIRE : 13,12  TTC/m , suivant la surface habitable du logement, dans la limite du loyer mensuel hors charges   la signature du bail
 - * Entremise et n gociation,   la charge exclusive du bailleur : GRATUIT
 - * Visite + constitution du dossier et r daction du bail : 10,09  TTC/m  (dont visite   3.50  TTC/m )
 - * Etablissement de l' tat des lieux : 3.03  TTC/m 
-   LA CHARGE DU LOCATAIRE : 13,12  TTC/m , suivant la surface habitable du logement, dans la limite du loyer mensuel hors charges   la signature du bail
 - * Visite + constitution du dossier et r daction du bail : 10,09  TTC/m  (dont visite   3.50  TTC/m )
 - * Etablissement de l' tat des lieux : 3.03  TTC/m 

Dans le respect du D CRET N  2014-890 paru le 1er ao t 2014 fixant le plafonnement des honoraires de location imputables aux locataires.

⇒ HONORAIRES DE LOCATION POUR LES AUTRES BAUX :

- **BAIL PROFESSIONNEL – BAIL DE DROIT COMMUN (EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT OU R SIDENCE SECONDAIRE, ETC...)**
14.00% HORS TAXES sur la base du loyer annuel hors charges, partag s par moiti  entre le bailleur et le preneur   bail (au taux actuel de TVA de 20.00%)
- **BAIL COMMERCIAL**
10.00% HORS TAXES sur la base du loyer annuel, charges et taxes comprises,   la charge du locataire (au taux actuel de TVA de 20.00%)

⇒ AUTRES PRESTATIONS :

- **Contrat d'assurance PROPRI TAIRE NON OCCUPANT (P.N.O.) :**
95.00  TTC / an pour un appartement lou  vide, g r  par un syndic de copropri t  professionnel
167.00  TTC / an pour une maison lou e vide, g r e par un syndic de copropri t  professionnel
188.00  TTC / an pour une maison lou e vide, hors copropri t  (exclusion des lots en ASL)
- **Estimation de la valeur locative d'un bien immobilier** situ  dans un rayon de 20 km maximum autour de l'agence (hors proposition commerciale, hors signature d'un mandat de g rance immobili re ou d'un mandat de location simple) :
100.00  HORS TAXES (au taux actuel de TVA de 20.00%)

⇒ HONORAIRES SYNDIC : (comprenant les frais de gestion)

- Immeuble de **moins de 10 logements** : forfaitairement 2000,00  HORS TAXES/an soit **2400.00  TTC/an**
- Immeuble   **partir de 11 logements** : 195,84  HORS TAXES maximum / lot et par an soit **235.00  TTC / lot et par an**

Forfait pour l' tablissement d'un document d'information de l'acqu reur dans le cadre des dispositions rendues obligatoires par la loi ALUR (immeuble soumis au r gime de la copropri t ) : 295.00  TTC